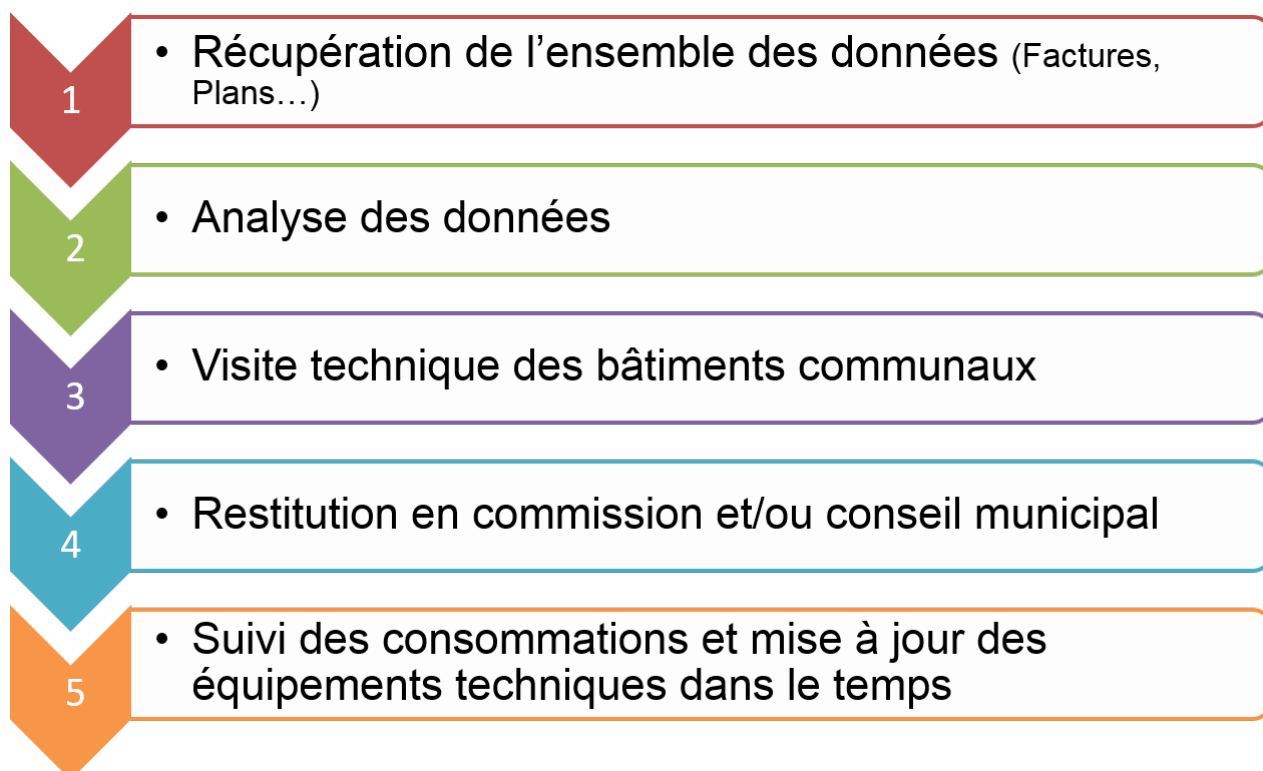


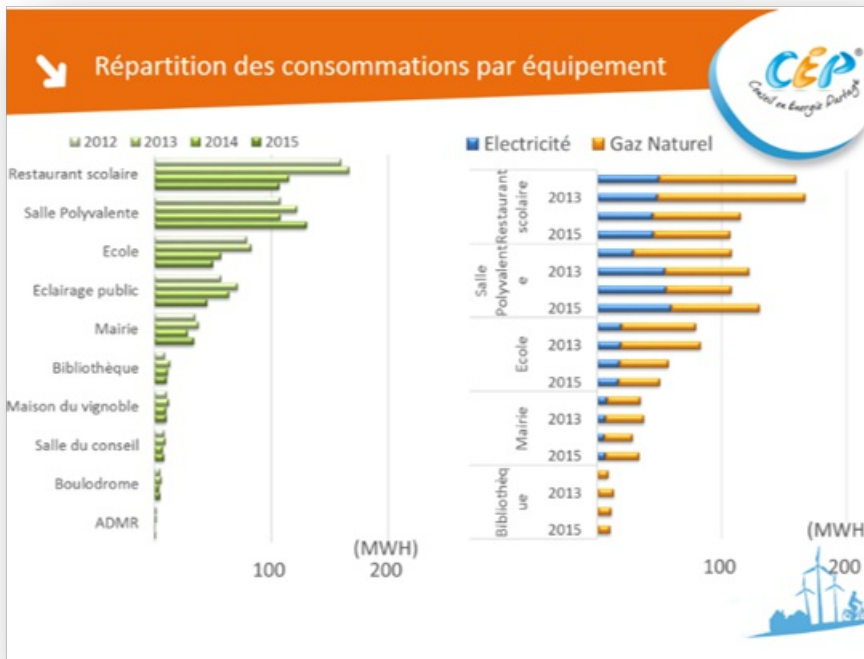
Bilan et suivi du patrimoine

Cet axe permet de connaître de façon approfondie le patrimoine, afin de proposer des évolutions adaptées permettant de réduire la dépendance énergétique.

Voici le déroulé :



Ce premier travail permet de disposer d'un outil complet et évolutif. Il hiérarchise et caractérise les consommations et dépenses énergétiques et propose des solutions d'améliorations spécifiques aux bâtiments. Par ailleurs, les données sont enregistrées sur un logiciel de gestion du patrimoine, mis à disposition de la collectivité.



Actions globales

→ **Actions valables pour l'ensemble du patrimoine**

- **Actions sur les équipements de chauffage**
 - Former les techniciens communaux aux systèmes de régulation de chauffage. La programmation horaire ne fait pas partie de votre contrat de maintenance, c'est la responsabilité de la collectivité. Cette action permettra d'importantes économies à l'échelle de la collectivité
 - Surveiller les températures dans les bâtiments (Possibilité campagne de mesure avec votre CEP)
- **Actions sur les équipements d'eau**
 - Des consommations d'eau particulièrement importantes sont à noter sur certains sites. Surveillez ces équipements et/ou équipez les compteurs de blocage automatique (alerte et coupe l'alimentation en cas de fuite, même minime)
- **Action sur les équipements d'éclairage**
 - Chercher à supprimer les sources incandescentes et halogènes. De même, à l'occasion de travaux, remplacer les anciennes sources fluorescentes





Ce travail est mis à jour au fur et à mesure afin d'en suivre l'évolution et d'en tirer les conclusions nécessaires.